

## Nouveaux critères pour candidater – Projet d'échange sur mesure

Pour assurer un processus de sélection fluide et efficace, les candidats doivent préparer un dossier complet et bien documenté. Vous trouverez ci-dessous les conditions pour soumettre une proposition de projet dans le cadre des échanges sur mesure du Programme d'Echanges du REFJ.

### Que faut-il inclure dans votre demande ?

#### 1. Formulaire de candidature dûment complété

Un formulaire de candidature est complété en ligne avec des informations sur le candidat pour les projets individuels ou le responsable du groupe pour les projets de groupe.

#### 2. Formulaire de proposition de projet

Le formulaire de proposition de projet doit comprendre un titre de projet clair, un axe thématique, une justification de la pertinence par rapport au rôle et à l'institution d'origine du candidat, des objectifs d'apprentissage et des résultats attendus.

#### 3. Convention d'accueil

Les candidats doivent trouver eux-mêmes la juridiction d'accueil avant de soumettre une proposition de projet. La convention d'accueil doit être signée par la juridiction d'accueil, confirmant son accord à accueillir le(s) candidat(s) et à soutenir la mise en œuvre de l'agenda.

#### 4. Projet de programme

Un programme au jour le jour doit être soumis, détaillant les activités d'apprentissage (par exemple, ateliers, présentations d'experts, études de cas, observations judiciaires) et leur pertinence directe par rapport au thème choisi. Le modèle fourni par le REFJ doit être utilisé. Un ordre du jour définitif sera demandé trois mois avant l'échange.



## **5. Composition et “chef ·fe du groupe”**

Dans le cas de projets de groupe, la candidature doit préciser le nombre de participants (entre 2 et 5) et le nombre de jours ouvrables demandés (entre 2 et 5). Un participant doit être clairement désigné comme le « chef ·fe de groupe », responsable de la liaison avec l'institution d'accueil et de la coordination de la logistique du groupe.

### **À noter**

- Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.
- Le Secrétariat du REFJ se réserve le droit d'exclure les candidatures incomplètes ou les propositions de projets qui sont mal documentées ou qui ne suivent pas le modèle officiel.
- Aucun financement pour l'interprétation.